



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20161216-16_05_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2016

Publication : 16/12/2016



Délibération l'Assemblée Plénière

DAP N°16.05.11

UNANIMITE

OBJET : Candidature de la Région Centre-Val de Loire à l'expérimentation nationale du relèvement à 30 ans de l'âge de l'apprentissage

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **15 et 16 décembre 2016** après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu L'article 77 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le Code du Travail.

DECIDE

- D'approuver la candidature de la Région Centre-Val de Loire à l'expérimentation nationale du relèvement à 30 ans de l'âge limite d'entrée en apprentissage.
- D'habiliter Le Président du conseil régional à signer tous les actes relatifs à cette décision.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 16 DECEMBRE 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.